

COMMUNE DE PLEAUX
Liste des délibérations de la séance du
06 mars 2026

Président de la séance : David PEYRAL
Secrétaire de la séance : Christian URLI

Présents : David PEYRAL, Christian URLI, Agnès GAILLARD, Marc SEPCHAT, Monique VAISSIER, Michel DAYRAL, Jean-Claude CHEYMOL, Colette THEVENOUX, Suzanne AUSSET, Marie-Pierre PARSOIRE, Agnès VEYRIERE, Benjamin BONY, Pierre OUVRIÉ, Monique VIOSSANGE

Représentés :

Absents et excusés : Jean-Michel DELFAU

Délibérations du conseil :

Contrat de projet - Camping municipal "L'Echappée Verte" (N° DE_2026_12)

Résultat du vote : adoptée

Restructuration du Collège Raymond Cortat - Dossier technique et financier (N° DE_2026_13)

Résultat du vote : adoptée

Fonds de concours - Eclairage public à Le Couderc - LOUPIAC (N° DE_2026_14)

Résultat du vote : adoptée

Convention pour une mission d'assistance à la gestion de la maintenance du parc informatique de l'école élémentaire publique (N° DE_2026_15)

Résultat du vote : adoptée

Camping municipal L'Echappée Verte - Complément à la délibération relative aux tarifs 2026 : instauration de tarifs supplémentaires (N° DE_2026_16)

Résultat du vote : adoptée

Projet de micro crèche - demande de subvention au titre du Fonds Cantal Solidaire 2026 (N° DE_2026_17)

Résultat du vote : adoptée

David PEYRAL
Président de séance



Christian URLI
Secrétaire de séance



République Française
Département : CANTAL - Arrondissement : MAURIAC

COMMUNE DE PLEAUX

Délibération N° DE 2026_12

Le six mars deux mille vingt-six, à 20 heures 00, l'assemblée convoquée le 02 mars 2026, s'est réunie en session ordinaire en Maison du Temps Libre, sous la présidence de David PEYRAL.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents (14) : David PEYRAL, Christian URLI, Agnès GAILLARD, Marc SEPCHAT, Monique VAISSIER, Michel DAYRAL, Jean-Claude CHEYMOL, Colette THEVENOUX, Suzanne AUSSET, Marie-Pierre PARSOIRE, Agnès VEYRIERE, Benjamin BONY, Pierre OUVRIÉ, Monique VIOSSANGE

Procurations (0) :

Absents et Excusés (1): Jean-Michel DELFAU

Secrétaire de séance : Christian URLI

Objet : Contrat de projet - Camping municipal "L'Echappée Verte"

Le Conseil Municipal,

VU le Code général de la fonction publique, notamment son article L.332-24 à 332-26 relatif au contrat de projet dans la fonction publique territoriale,

VU la loi n° 2019-828 du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder au recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien le projet suivant : pilotage, dynamisation et développement du camping municipal « L'Échappée Verte », nécessitant des compétences spécifiques et une mobilisation sur une durée déterminée,

Le Maire propose de créer un emploi non permanent au sein des services de la collectivité de Pleaux relevant de la catégorie hiérarchique B, sur base du grade de Directeur de Camping, afin de mener à bien le projet de Camping municipal « L'Échappée Verte ».

Ce contrat de projet est signé pour une durée de 12 mois soit du 25 mars 2026 au 24 mars 2027, inclus.

L'Agent recruté sur cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

- gestion quotidienne du site : ouverture/fermeture, propreté, entretien courant, suivi des installations techniques,
- accueil et information du public : réservations, arrivées/départs, renseignements touristiques, gestion des réclamations,
- encadrement du personnel saisonnier : organisation du travail, transmission des consignes, contrôle de la qualité du service,
- gestion administrative et financière : suivi des recettes, tenue des registres,

- application des tarifs, communication avec la collectivité,
- sécurité et conformité : respect des normes ERP, gestion des risques, suivi des contrôles réglementaires,
- promotion et attractivité : mise en valeur du camping, participation à des actions touristiques locales, animation éventuelle du site

L'Agent exercera ses fonctions de Directeur de Camping à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

La rémunération de l'agent est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade de recrutement de niveau B et sera basée sur l'indice brut 597, indice majoré 508.

Le contrat prend fin avec la résiliation de l'objet pour lequel il a été conclu, après un délai de prévenance de deux mois. Le cas échéant, la collectivité de Pleaux peut procéder à une rupture anticipée du contrat de projet après un délai d'un an au minimum si le projet ne peut être réalisé ou que le résultat du projet a été atteint avant l'échéance prévue du contrat. Dans ce cas, l'Agent percevra une indemnité d'un montant égal à 10% de la rémunération totale perçue à la date de l'interruption du contrat.

Le contrat de projet est renouvelable par reconduction expresse lorsque le projet prévu n'est pas achevé au terme de la durée initialement déterminée. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal (1 abstention - Monique VIOSSANGE)

DÉCIDE

- la création de l'emploi permanent de Directeur de Camping pour une durée de 12 mois,
- l'inscription des crédits nécessaires au budget de la collectivité.

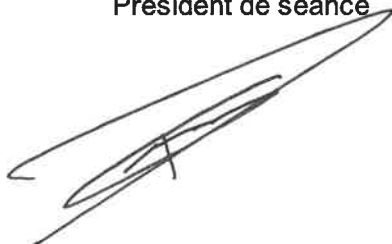
Monsieur Le Maire est autorisé, à faire, dire et signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

Résultats du vote : Délibération adoptée

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 1

à PLEAUX, le 06/03/2026

David PEYRAL
Président de séance



Christian URLI
Secrétaire de séance



République Française
Département : CANTAL - Arrondissement : MAURIAC

COMMUNE DE PLEAUX

Délibération N° DE 2026_13

Le six mars deux mille vingt-six, à 20 heures 00, l'assemblée convoquée le 02 mars 2026, s'est réunie en session ordinaire en Maison du Temps Libre, sous la présidence de David PEYRAL.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents (14) : David PEYRAL, Christian URLI, Agnès GAILLARD, Marc SEPCHAT, Monique VAISSIER, Michel DAYRAL, Jean-Claude CHEYMOL, Colette THEVENOUX, Suzanne AUSSET, Marie-Pierre PARSOIRE, Agnès VEYRIERE, Benjamin BONY, Pierre OUVRIÉ, Monique VIOSSANGE

Procurations (0) :

Absents et Excusés (1): Jean-Michel DELFAU

Secrétaire de séance : Christian URLI

Objet : Restructuration du Collège Raymond Cortat - Dossier technique et financier

Le Conseil Municipal de Pleaux,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses dispositions relatives aux compétences du Conseil Municipal et aux conventions de délégation de Maîtrise d'Ouvrage,

VU la délibération du 28 août 2024 approuvant la convention de délégation de Maîtrise d'Ouvrage conclue entre la Commune de Pleaux et le Département du Cantal pour la restructuration d'une partie du Collège Raymond Cortat en vue d'y accueillir l'école élémentaire publique, et notamment son article 5 relatif aux modalités financières,

VU la délibération du 25 novembre 2025 approuvant le projet de restructuration du Collège Raymond Cortat présenté pour un montant estimatif (Travaux – honoraires) de 1 329 791 € H.T.- Phase Dossier de Consultation des Entreprises,

VU les éléments transmis par le Département du Cantal les 19 février 2026 et 2 mars 2026 concernant :

- le projet d'avenant à la convention de délégation de Maîtrise d'Ouvrage entre la Commune de Pleaux et le Département du Cantal : collège-école publique de Pleaux et ses annexes,
- l'analyse des offres finales dans le cadre des marchés de travaux,
- le nouveau plan de financement du projet, le coût global phase DCE des opérations de rénovation et de restructuration du collège s'élevant à 4 122 005,88 € TTC, dont 2 622 431,30 € TTC à la charge du Département et 1 499 574,58 € TTC à la charge de la Commune,

Considérant qu'il convient :

- de maintenir, pour les prestations intellectuelles, la répartition financière prévue dans la convention de Co-maîtrise d'ouvrage, soit 66,32 % pour le Département

du Cantal et 33,68 % pour la Commune de Pleaux,

- d'appliquer, pour les dépenses de travaux, la répartition issue de l'analyse des offres et intégrée dans le plan de financement actualisé,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal d'autoriser le Département du Cantal à attribuer et notifier les marchés de travaux dans le cadre de la délégation de maîtrise d'ouvrage ,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser le Département du Cantal (CD15) à attribuer et notifier les marchés de travaux, conformément à l'analyse des offres transmise le 19 février 2026,
- d'approuver le nouveau plan de financement du projet, arrêté à la somme de 1 499 574,58 € TTC pour la part communale,
- d'approuver l'avenant à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, modifiant l'article 5 « Modalités financières » afin d'intégrer le plan de financement actualisé,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de délégation ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération, les autres dispositions de la convention demeurant inchangées.

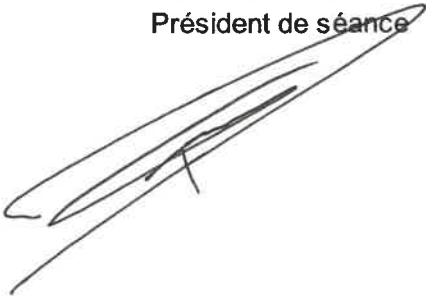
Résultats du vote : Délibération adoptée

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

à PLEAUX, le 06/03/2026

David PEYRAL

Président de séance



Christian URLI

Secrétaire de séance



République Française
Département : CANTAL - Arrondissement : MAURIAC

COMMUNE DE PLEAUX

Délibération N° DE 2026 14

Le six mars deux mille vingt-six, à 20 heures 00, l'assemblée convoquée le 02 mars 2026, s'est réunie en session ordinaire en Maison du Temps Libre, sous la présidence de David PEYRAL.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents (14) : David PEYRAL, Christian URLI, Agnès GAILLARD, Marc SEPCHAT, Monique VAISSIER, Michel DAYRAL, Jean-Claude CHEYMOL, Colette THEVENOUX, Suzanne AUSSET, Marie-Pierre PARSOIRE, Agnès VEYRIERE, Benjamin BONY, Pierre OUVRIÉ, Monique VIOSSANGE

Procurations (0) :

Absents et Excusés (1): Jean-Michel DELFAU

Secrétaire de séance : Christian URLI

Objet : Fonds de concours - Eclairage public à Le Couderc - LOUPIAC

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux visés en objet peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant total H.T. de l'opération s'élève à 1 360,00 €.

En application de la délibération du comité syndical, en date du 7 décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune d'un versement d'un fonds de concours de 50 % du montant H.T. de l'opération, soit :

- 1 versement au décompte des travaux

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution, en application des règles du Syndicat.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

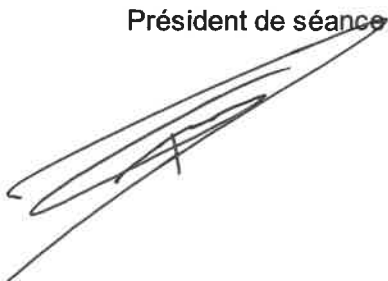
- 1°- de donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet,
- 2°- d'autoriser Monsieur le Maire à verser le fonds de concours,
- 3°- de procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Résultats du vote : Délibération adoptée

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

à PLEAUX, le 06/03/2026

David PEYRAL
Président de séance



Christian URLI
Secrétaire de séance



République Française
Département : CANTAL - Arrondissement : MAURIAC

COMMUNE DE PLEAUX

Délibération N° DE_2026_15

Le six mars deux mille vingt-six, à 20 heures 00, l'assemblée convoquée le 02 mars 2026, s'est réunie en session ordinaire en Maison du Temps Libre, sous la présidence de David PEYRAL.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents (14) : David PEYRAL, Christian URLI, Agnès GAILLARD, Marc SEPCHAT, Monique VAISSIER, Michel DAYRAL, Jean-Claude CHEYMOL, Colette THEVENOUX, Suzanne AUSSET, Marie-Pierre PARSOIRE, Agnès VEYRIERE, Benjamin BONY, Pierre OUVRIÉ, Monique VIOSSANGE

Procurations (0) :

Absents et Excusés (1): Jean-Michel DELFAU

Secrétaire de séance : Christian URLI

Objet : Convention pour une mission d'assistance à la gestion de la maintenance du parc informatique de l'école élémentaire publique

Après avoir rappelé la mission d'assistance à la gestion de la maintenance du parc informatique de l'école élémentaire publique confiée à l'Agence Technique Départementale « *Cantal Ingénierie & Territoires* »,

Vu la proposition de renouvellement aux conditions financières inchangées soit :

- 500 € HT (forfaitaire) pour la prestation socle (deux visites sur site + accès à l'assistance téléphonique),
- 250 € H.T. par intervention supplémentaire sur site,

et considérant la qualité des missions exécutées,

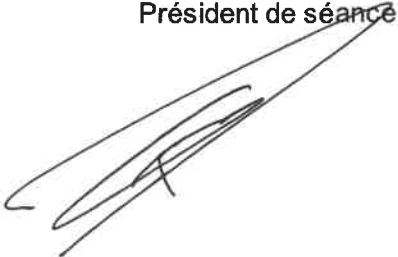
le Conseil Municipal, sur proposition de son Président et après en avoir délibéré, décide de confier à « *Cantal Ingénierie & Territoires* » ladite mission pour l'année 2026 et autorise Monsieur le Maire à signer le document contractuel.

Résultats du vote : Délibération adoptée

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

à PLEAUX, le 06/03/2026

David PEYRAL
Président de séance



Christian URLI
Secrétaire de séance



République Française
Département : CANTAL - Arrondissement : MAURIAC

COMMUNE DE PLEAUX

Délibération N° DE_2026_16

Le six mars deux mille vingt-six, à 20 heures 00, l'assemblée convoquée le 02 mars 2026, s'est réunie en session ordinaire en Maison du Temps Libre, sous la présidence de David PEYRAL.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents (14) : David PEYRAL, Christian URLI, Agnès GAILLARD, Marc SEPCHAT, Monique VAISSIER, Michel DAYRAL, Jean-Claude CHEYMOL, Colette THEVENOUX, Suzanne AUSSET, Marie-Pierre PARSOIRE, Agnès VEYRIERE, Benjamin BONY, Pierre OUVRIÉ, Monique VIOSSANGE

Procurations (0) :

Absents et Excusés (1): Jean-Michel DELFAU

Secrétaire de séance : Christian URLI

Objet : Camping municipal L'Echappée Verte - Complément à la délibération relative aux tarifs 2026 : instauration de tarifs supplémentaires

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29 relatif aux compétences du Conseil Municipal,

VU la délibération en date du 10 décembre 2025 portant adoption des tarifs du camping municipal pour l'année 2026,

Considérant l'évolution de l'offre de services proposée (linge plat et service ménage) au sein du camping municipal et la nécessité d'adapter les tarifs en conséquence ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide la mise en place, à compter du 15 mars 2026, des tarifs suivants :

Location de linge plat :

- Kit draps (lit 90x190) + 1 serviette de toilette et 1 serviette de bain : 15 €
- Kit draps (lit 140x190) + 2 serviettes de toilette et 2 serviettes de bain : 20 €

Forfait ménage fin de séjour (hors poubelles et vaisselle) :

- Chalets/mobil-homes moins ou égal à 30 m² : 50 €
- Chalets 35 m² : 75 €

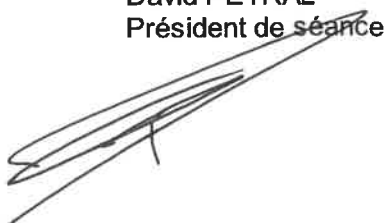
Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Résultats du vote : Délibération adoptée

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

à PLEAUX, le 06/03/2026

David PEYRAL
Président de séance



Christian URLI
Secrétaire de séance



République Française
Département : CANTAL - Arrondissement : MAURIAC

COMMUNE DE PLEAUX

Délibération N° DE 2026 17

Le six mars deux mille vingt-six, à 20 heures 00, l'assemblée convoquée le 02 mars 2026, s'est réunie en session ordinaire en Maison du Temps Libre, sous la présidence de David PEYRAL.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents (14) : David PEYRAL, Christian URLI, Agnès GAILLARD, Marc SEPCHAT, Monique VAISSIER, Michel DAYRAL, Jean-Claude CHEYMOL, Colette THEVENOUX, Suzanne AUSSET, Marie-Pierre PARSOIRE, Agnès VEYRIERE, Benjamin BONY, Pierre OUVRIÉ, Monique VIOSSANGE

Procurations (0) :

Absents et Excusés (1): Jean-Michel DELFAU

Secrétaire de séance : Christian URLI

Objet : Projet de micro crèche - demande de subvention au titre du Fonds Cantal Solidaire 2026

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, par délibération du 29 novembre 2024, le Conseil Municipal a approuvé l'Avant-Projet Définitif relatif aux travaux de transformation de l'ancienne perception en micro crèche d'une capacité d'accueil de 10 enfants.

Il rappelle également que, par délibération du 11 août 2025, le Conseil municipal a approuvé la nouvelle estimation financière des travaux, arrêtée à 381 158,29 € HT.

Il réaffirme que cette opération s'inscrit pleinement dans les objectifs poursuivis par la commune en matière de renforcement de son rôle de centralité, conformément à son statut de Petite Ville de Demain, et dans le cadre de sa politique d'attractivité et de revitalisation du territoire.

Afin de soutenir financièrement cette opération, il propose de solliciter une subvention du Fonds Cantal Solidaire 2026 pour un montant de 60 787,24 HT correspondant à 14,26 % du projet.

La subvention sollicitée a pour finalité de soutenir la création de la micro crèche de 10 places à Pleaux, équipement destiné à renforcer l'offre d'accueil du jeune enfant en milieu rural, à garantir l'égalité d'accès aux services pour toutes les familles, à conforter l'attractivité du territoire et à assurer un accueil de qualité, répondant aux besoins éducatifs, sociaux et professionnels des habitants,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de solliciter le Département, au titre du Fonds Cantal Solidaire, une subvention d'un montant de 60 787,24 € HT,
- de voter comme suit le plan de financement de l'opération :

Dépenses

- Travaux 381 158, 29 € H.T.
- Maîtrise d'œuvre 38 400,00 € H.T.
- Missions diverses

- Diagnostic amiante et DPE projeté 2 062,00 € H.T.

- Contrôle technique 4 725,00 € H.T.

TOTAL 426 345,29 € H.T.

Recettes

- Subvention CAF 185 000,00 €
- Subvention MSA 30 000,00 €
- Subvention Etat 65 289,00 €
- Subvention FCS 60 787,24 €
- Autofinancement (20 %) 85 269,05 €

TOTAL 426 345,29 €

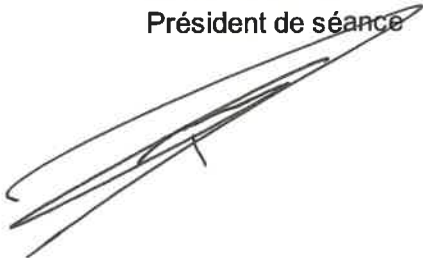
- de s'engager à inscrire les crédits nécessaires au prochain budget,
- de charger Monsieur le Maire d'effectuer la demande de subvention précitée.

Résultats du vote : Délibération adoptée

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

à PLEAUX, le 06/03/2026

David PEYRAL
Président de séance



Christian URLI
Secrétaire de séance

